

Cher François, cher frère en Christ

L'invité

Blaise Menu
Modérateur de la Compagnie des pasteurs et des diacres, Église protestante de Genève



Comme chrétien et comme pasteur, attaché à la catholicité de l'Église, notamment romaine, je me réjouis de votre venue à Genève le 21 juin prochain. Ce qui est présenté et voulu comme un pèlerinage œcuménique, à l'invitation du Conseil œcuménique des Églises pour ses 70 ans, est une belle perspective et un signe fort. C'est indéniable.

Votre ministère et votre manière pastorale de l'habiter sont pour beaucoup dans la possibilité de reconnaître en vous une figure au service de la communion des Églises et de l'unité - peut-être même auprès de la sensibilité réformée pourtant rétive aux marques d'autorité trop verticales.

Pour avoir suivi vos rendez-vous avec le monde protestant ces dernières années, je vous sais attentif à la question œcuménique, et capable des gestes d'ouverture nécessaires à cette cause: votre venue en est une fois encore la démonstration. De toute façon, un évêque qui, *primus inter pares*, s'incline devant le peuple de Rome le jour de l'inauguration de son pontificat, emporte mon respect, même si vous et moi ne partageons pas les mêmes affinités ecclésiales. Mais je gage qu'ensemble nous plaçons le Christ au-dessus de nous et au-devant de nous, et que cela seul compte.

«Ensemble, nous plaçons le Christ au-dessus de nous et au-devant de nous, et cela seul compte»

Permettez-moi dès lors de vous partager un trouble: je ne puis m'empêcher de m'interroger sur le sens de la messe qui viendra clore cette journée: n'est-ce pas un signe contradictoire? À l'enseigne d'une messe «ouverte à tous», selon la formule choisie, je médite sur la portée ecclésiale et eucharistique de ce rendez-vous pour bien des femmes et des hommes comme moi, protestants de Genève et de la région, qui ne manqueront pas d'être présents avec leurs frères et sœurs catholiques. Je n'ai jamais compris qu'une messe fût œcuménique, ou alors de manière singulièrement romaine, mais je veux bien être contredit et surpris par vous.

Dans cette cité et ce canton qui, depuis des décennies, vivent d'une confiance et d'une reconnaissance œcuméniques lentement construites mais résolues, l'hospitalité de la Parole, des cœurs et parfois de la table s'est volontiers imposée comme une audace d'unité: ce «déjà-donné» qui ne résout pas tout mais qui nous saisit et nous oblige à une attention et à un accueil réciproques sous l'autorité du Christ - un pèlerinage œcuménique, précisément. Une étape marquante en fut, à la fin de 2007, la rencontre européenne de Taizé à... Paléxpo.

C'est ainsi, de longue haleine, au fil d'une exigence œcuménique opiniâtre et d'amitiés certaines, que nous donnons corps à cette paix confessionnelle si chère à l'âme politique et spirituelle de notre pays, car nous savons revenir de très loin dans nos relations tourmentées et nos héritages riches et compliqués.

C'est au point, voyez-vous, qu'au terme de l'an passé, jubilé de la Réforme, entre responsables des Églises protestante, catholique chrétienne et catholique romaine de Genève, nous avons publiquement déclaré «reconnaître mutuellement nos responsabilités

«À l'horizon du 21 juin, je porte donc avec d'autres un vif intérêt et de grandes espérances»

pastorales au sein de nos Églises locales dans une confiance réciproque et une collaboration active et fraternelle». Nous en aurions bien écrit davantage, mais cela semblait, non pas hors de notre portée, mais excédant notre seule voix commune. Cette démarche d'automne pouvait faire écho à la convergence œcuménique de l'été, lorsque les réformés joignaient enfin leur signature à l'accord luthéro-catholique sur la justification par la foi, lequel surmontait l'essentiel des déchirures du XVIe siècle, marquant dès lors une reconnaissance inédite et nécessaire. Quel chemin parcouru!

Pour votre venue, cher François, il se peut que Genève vaille bien une messe. Mais il est sûr que Genève vaut bien quelques précautions. Sans quoi je crains qu'au terme de cette belle journée estivale, le plaisir de la célébration ne soit que solitaire, fût-il vécu avec ferveur par des milliers. J'y serai, puisqu'on m'a aimablement invité à y participer, mais serai-je vraiment à ma place, je ne le sais pas encore. Cette question reste ouverte. La réponse est largement entre vos mains et se trouvera, je l'espère, au creux de vos mots, au pli de vos gestes.

Une chose encore: on dit ces temps l'œcuménisme en berne, comme fatigué ou lassé. Je n'en crois rien: je vois la pente ascendante qu'insensiblement nous continuons d'arpenter ensemble, avec confiance et respect. Mais j'entends aussi que nous pourrions être tentés de nous contenter de cet élan alors que l'œcuménisme demande des efforts renouvelés pour tenir dans la durée. Aujourd'hui, nous avons besoin de signes déterminants et d'avoir des raisons d'espérer que ce chemin demeure fécond.

À l'horizon du 21 juin, je porte donc avec d'autres un vif intérêt et de grandes espérances - peut-être déraisonnables, peut-être un peu folles, mais qui sont de celles qui marquent le destin de l'Église d'une empreinte indélébile sous le signe de la croix. Puisse donc votre visite papale, cher François, être rayonnante et bienfaisante pour toutes nos Églises - une bénédiction, en somme, de sorte qu'ensemble nous en rendions grâce à Dieu.

Fraternellement.

Face-à-face



Quel PAV voulons-nous?

Le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) fait l'objet d'études et de bagarres politiques depuis bientôt dix ans. C'est que les enjeux sont très importants, tant du point de vue économique et social qu'urbanistique. La loi soumise au peuple genevois le 10 juin est un compromis, le deuxième, qui a été adopté par 50 députés contre 49. La gauche défend le projet, la droite non, mais il y a des dissidents, comme des propriétaires de villas de l'association Pic-Vert, qui pensent qu'un oui pourrait réduire la pression sur leur zone. À gauche aussi, il y a des dissidents qui estiment que le rapport d'un logement pour un emploi était le bon. Il reste quatre jours pour voter par correspondance.

La Praille, une zone à défendre (ZAD)?

L'invité

Lorenzo Pedrazzini
Administrateur délégué AMI International (Suisse) SA



L'un des enjeux de la votation, qui porte en fait sur le carcan que l'on veut imposer aux 120 hectares des quartiers Praille-Acacias-Vernets, dont l'État est propriétaire (un débat qui aurait dû rester purement technique!), est d'y ménager un chouïa de Propriété par étages (PPE) - pour plaire aux fanatiques de la propriété privée et satisfaire la culture d'un compromis «à la genevoise»: un peu, un peu... - au milieu d'un quartier dont tous les loyers seront contrôlés, limités, limés. Les opposants (de droite, on suppose) soutiennent que le système de copropriété qui y est prévu est impossible (de la PPE sur des droits de superficie: système dans lequel on - en l'occurrence l'État - loue le terrain pour une durée déterminée et laisse les copropriétés construire leurs bâtiments). Cet argument, quoique légitime, occulte le pire. Le plus pervers du système, c'est de parachuter comme des évidences une cascade de proportions sans aucun fondement scientifique ni démonstration sérieuse: d'où vient ce slogan «un emploi - deux logements», comment arrive-t-on à démontrer qu'il faut plus de 88% de logements contrôlés pour respecter un équilibre de «mixité sociale», qui financera cette euphorie sociale, et comment...? C'est la première trappe du débat. De surcroît, seconde trappe, comment peut-on interpellier le peuple sur un discours si abscons, si technique? Ma plume à couper que 99% des Genevois

n'entendent rien aux acronymes très laids que sont les LUP, HBM, PPE, DDP et même PAV et que les votants ne savent pas que leurs propres caisses de pensions peinent à financer des immeubles dont le loyer et figé sur cinquante ans (une folle règle des «LUP»)! Troisième trappe. Par contre, l'argument d'une impraticabilité des PPE en droit de superficie n'est pas vrai en théorie. Si ce n'est un alourdissement administratif certain (PPE sur droit de superficie, complication du financement hypothécaire et de la revente...); dans une approche libérale, lorsque l'on applique une durée de location du foncier assez longue pour permettre l'amortissement (de l'emprunt, entre autres) et un simple droit de préemption de l'État, sans plus de contraintes, ce système est parfaitement réaliste. Nos voisins d'Allemagne le pratiquent sans concurrence avec les systèmes de coopératives. Acheter, c'est investir, donc épargner. Si on bride «le mode d'emploi» du propriétaire en y imposant, par exemple, un droit de rachat au prix de revient, l'investissement est un suicide. La valeur du statut de propriétaire, c'est la liberté de le revendre. Dans tous les cas, il y a deux certitudes: imaginer une mixité sociale en réservant un dixième des logements à des propriétaires est une incompréhension crasse des équilibres sociaux et, même sous un régime libéral de PPE, ces nouveaux copropriétaires ne seront que des «demi-pauvres», perdus sans avantages dans un magma social peu enviable. Genève aura donc inventé une nouvelle catégorie sociale. Le Grand Conseil n'y a rien vu!

PS: Mea culpa d'avoir ajouté ZAD à LUPPAVPPEDDPHBM...! Le droit administratif est laid.

Pour un PAV qui reste en mains publiques!

L'invité

Christian Dandrès
Député socialiste



Le 10 juin, nous voterons sur la loi PAV en faveur du logement abordable au cœur de la ville. Le PAV compte 230 hectares où l'ancien Conseil d'État entendait créer une City à la genevoise. Ce projet, qui aurait accentué la crise du logement, avait été combattu notamment par l'Asloca et les partis de l'Alternative. M. Muller avait accepté, en 2010, un accord repris dans la loi votée en 2011 à l'unanimité du parlement. L'accord instituait une parité entre emplois et logements. En 2014, le Conseil d'État a souhaité revoir la copie. Des négociations ont été menées, avec l'Asloca notamment, et ont abouti, en 2016, à la conclusion d'un nouvel accord qui sauvegarde les intérêts de la population et qui fait l'objet du scrutin du 10 juin. Sur une partie des terrains de l'État au PAV, le nouveau projet augmente la part de logements (deux logements pour un emploi). Le nombre de HBM augmentera (300) même si celui de LUP demeurera identique. Les HBM répondent aux besoins des ménages avec un revenu annuel jusqu'à environ 150 000 fr. Les HM, autres catégories de LUP, bénéficient à des familles avec un revenu jusqu'à plus de 200 000 fr. Rappelons que le salaire médian pour un couple marié est de 127 686 fr. À ces logements s'ajoutent encore 2550 logements locatifs en loyer libre, mais soumis au

contrôle des loyers de l'État durant dix ans. Ce ratio corrige la tendance de cette décennie qui a vu la moitié des logements construits en PPE, alors que moins d'un quart des Genevois peut les acquérir. Le prix médian pour une PPE est de 1,08 million et de 1,57 pour une villa. Seul bémol du point de vue des locataires, 1150 logements pourront être réalisés en PPE. Ceci risque de porter le nombre total de PPE au PAV - secteurs privés et publics confondus - à environ un tiers des logements. Cette concession est acceptable puisque ces PPE seront réalisées sur des terrains dont l'État restera propriétaire. Le prix de ces PPE sera donc probablement plus accessible et soustrait aux appétits spéculatifs. Cependant, depuis la légère détente dans le segment des logements de standing, les milieux immobiliers combattent frontalement toutes les règles de protection contre la spéculation. La Chambre immobilière et ses satellites PLR bloquent plus de 4000 logements dans d'autres périmètres au motif de maximiser les profits des propriétaires en déclassant sans contrôle des prix et loyers! Les milieux immobiliers veulent faire échouer ce projet PAV, car les promoteurs privés ne peuvent pas s'accaparer une plus grande partie encore de la rente foncière. Au Grand Conseil, ils ont même tenté de forcer la privatisation de tous les terrains publics du PAV. C'est une croisade pour le profit des spéculateurs, pour s'accaparer les terrains constructibles encore disponibles à Genève, qui les fait combattre une loi favorable à l'immense majorité de la population. Mobilisons-nous pour un OUI au PAV qui empêchera les spéculateurs de s'accaparer de toute la manne foncière au PAV.